

## Règlement du Jeu Cameo 2019 sur Instagram

### **1. SOCIETES ORGANISATRICES**

1.1. La Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC), au Capital de 1 000 000 DH, RC 68 145 Rabat, dont le siège social est à Angle rues Badr et Haroun Arrachid – Agdal – Rabat, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, Jeu Cameo 2019 sur Instagram (le « jeu ») à l'occasion de l'évènement Cameo Cinéma qui a lieu à l'hippodrome Casa-Anfa du 10/05/19 au 08/06/19 conformément aux modalités définies ci-après (le « Règlement ») et aux dispositions de la loi 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur.

1.2. Le Jeu se déroulera **du 25/05/19 au 30/05/19 sur la page Instagram** de la Sorec : [https://www.instagram.com/sorec\\_officiel/](https://www.instagram.com/sorec_officiel/). Le Jeu est de ce fait accessible sur le réseau social Instagram.

1.3. Le jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Instagram. Les données personnelles éventuellement collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Instagram.

### **2. PARTICIPATION AU JEU**

2.1. Le Jeu offre la possibilité à une personne ayant suivi la page Instagram de la SOREC (s'abonner), aimé le post du jeu et tagué 3 de ses amis en commentaire de ce post, avant la date limite de participation mentionnée sur celui-ci, de participer au jeu pour tenter de gagner 2 tickets afin d'assister à l'une des projections du Cameo 2019 à l'hippodrome Casablanca Anfa.

10 lots sont à gagner. La désignation des gagnants se fait en 2 étapes:

Etape 1 : Un tirage au sort de 10 participants sera effectué parmi la liste des personnes ayant commentés le post du jeu avant la date limite de participation.

Etape 2: Une vérification du respect des conditions de participation au jeu sera faite parmi les personnes sélectionnées par tirage au sort, à savoir le suivi de la page Instagram SOREC, le like du post Jeu et le tag de 3 amis en commentaire du post jeu. Les personnes ayant réalisé toutes ces actions seront désignées comme gagnantes. Les personnes n'ayant pas respecté le mécanisme du jeu seront éliminées.

Pour les lots non attribués, le même processus aura lieu selon les mêmes étapes 1 et 2, et ainsi de suite, jusqu'à la désignation de 10 gagnants.

Chaque tirage au sort sera effectué par le biais d'une application informatique qui désignera d'une manière aléatoire les gagnants potentiels

Les profils des participants doivent comporter le même nom que la pièce d'identité présentée pour récupérer leur gain. Tout faux profil sera éliminé.

2.2. Le jeu est limité à une seule participation par personne. Ainsi, toute utilisation d'adresses emails et/ou profils Instagram différents pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au jeu.

2.3. Le Jeu organisé par la SOREC est ouvert à toute personne majeure, résidant au Maroc, disposant d'une pièce d'identité officielle. Toute personne souhaitant participer au Jeu autorise la SOREC à procéder à une vérification préalable de son identité.

2.4. La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent Règlement sera tranchée par la SOREC.

2.5. Les membres du personnel de la SOREC, les représentants ou agents de la SOREC ainsi que le personnel de l'agence N7 Communication (« l'Agence ») ou toute autre personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, la réalisation, ou l'organisation du Jeu, n'ont pas le droit de participer au jeu.

### **3. MECANIQUE DU JEU**

3.1 DU 25 au 30 mai 2019, 10 lots de 2 tickets chacun seront mis en jeu. Chaque ticket permet d'assister à l'une des projections de film du Cameo 2019 à l'hippodrome Casablanca Anfa, qui ont lieu du 10 mai au 05 juin.

3.2. Le jeu se déroulera via un post publié sur Instagram par la SOREC. Afin de participer au jeu pour tenter de gagner l'un des 10 lots, il suffit à tout participant admissible de taguer 3 de ses amis en commentaire du post du jeu avant la date limite de participation mentionnée sur celui-ci, aimer le post du jeu et s'abonner à la page SOREC sur Instagram (si ce n'est pas déjà le cas).

La désignation des gagnants aura lieu 2 jours ouvrables maximum après la fin de la période de participation au jeu et s'effectuera selon, le processus expliqué dans l'article 2.

Un participant n'a le droit de répondre qu'une seule fois à un post « jeu ». Si un participant donne plusieurs réponses à un même post « jeu », seule sa première réponse, effectuée avant la date limite de participation mentionnée sur le post, est prise en considération pour les tirages au sort concernant ledit post « jeu ».

3.3. Chaque réponse en commentaire ayant été effectué après la durée de validité du post ne sera pas prise en compte.

3.4. Les gagnants du jeu seront annoncés sur la page Instagram de la SOREC.

3.5. La SOREC se réserve le droit de reporter, de proroger ou d'annuler ce Jeu si les circonstances l'exigent et, le cas échéant, en informera dans les meilleurs délais les participants.

### **4. DESIGNATION DES GAGNANTS/COMMUNICATION**

4.1. Le choix des gagnants sera effectué selon les modalités à l'article 3 du Règlement.

4.2. Les gagnants seront informés par message Instagram et, le cas échéant,

recevront une confirmation par e-mail conformément aux coordonnées qu'elles auront transmises.

4.3. Les gagnants devront envoyer, par message privé sur Instagram, leur nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone. Ils devront dans un second temps envoyer une copie de leur CIN afin de valider leur identité.

4.4. Toutefois, tout gagnant qui serait injoignable pour quelle que raison que ce soit ou qui ne confirmerait pas qu'il a bien reçu le message qui lui sera laissé par la SOREC (ex: envoi d'un email ou message déposé sur messagerie vocale), dans les délais de validité des tickets, sera considérée comme ayant renoncé à l'attribution du lot et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

4.5. Si le numéro de téléphone ou l'adresse email se révèle être incorrect(e) ou ne correspond pas à celui du (ou des) gagnante(s), ou si pour toute autre raison liée à des circonstances indépendantes de sa volonté et ne permettant pas d'établir la communication téléphonique ou la correspondance numérique avec le(s) Gagnant(s), la SOREC ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

4.6. D'une manière générale, il n'appartient pas à la SOREC de faire une recherche des coordonnées du (ou des) gagnante(s) non joignable(s) en raison d'un numéro de téléphone et/ou une adresse email invalide, illisible ou erroné(e).

4.7. Il est expressément rappelé que tout gagnant ne répondant pas aux conditions du Règlement se verra refuser la remise du lot sans aucune contrepartie.

4.8. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

## **5. LA DESCRIPTION DES LOTS A GAGNER**

5.1. Au total, 10 gagnants seront désignés pour gagner, chacun, 2 tickets pour une des projections de film du Caméo 2019 à l'hippodrome Casa Anfa.

Chaque ticket permet l'accès, au choix, à une des projections de films Cameo 2019 à l'hippodrome Casa Anfa, programmées entre la date de récupération du ticket jusqu'au 07 juin 2019.

La valeur de chaque lot est de 200 DHs, à savoir 100 Dh par ticket. Chaque ticket est valable pour une seule entrée uniquement.

5.2. Les organisateurs du jeu concours se réservent le droit de substituer ce lot à leur seule discrétion.

## **6. REMISE DES LOTS A GAGNER**

6.1. Pour la remise des lots, le gagnant sera contacté conformément aux dispositions des articles 4.2 et 4.3 du présent Règlement par Sorec.

6.2. Pour pouvoir dûment bénéficier de son lot, le gagnant sera informé que la détention d'une pièce d'identité en cours de validité conditionne sa remise.

6.3. Chaque lot est nominatif, incessible et ne peut être attribué à une personne autre

que le gagnant. Chaque lot ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

6.4. Le lot du gagnant sera disponible après l'annonce des gagnants du jour lié au post « Jeu » le concernant. Le gagnant sera notifié du lieu de retrait de son gain.

6.5. Les lots non retirés avant la date de fin de validité de ces derniers ne seront en aucun cas remis en jeu et seront conservés par la SOREC

## **7. DIFFUSION A DES FINS PUBLICITAIRES, PROMOTIONNELLES OU INFORMATIQUES**

Dans les limites permises par la loi marocaine, le gagnant autorise expressément la SOREC à diffuser son nom, prénom, commune de résidence et photographie (les « Informations ») à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans que cela ne leur confère d'autre droit que la remise du lot (droit à l'image, etc...). Les gagnants autorisent la SOREC à reproduire ces Informations le cas échéant dans les Agences Participantes, en presse écrite, sur les pages Instagram Facebook et les sites internet officiels de la SOREC.

## **8. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

8.1. Conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants au Jeu et les gagnants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données personnelles les concernant.

## **9. ANNULATION PARTIELLE OU TOTALE ET RESPONSABILITES**

9.1. La SOREC ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation pour cause de force majeure de ce Jeu.

9.2. La SOREC se réserve le droit d'arrêter le Jeu à tout moment, sans dommages moraux ou financiers pour les participants, avec une information aux participants adaptée à ce présent Jeu ou de prolonger le Jeu si elle le juge nécessaire.

## **10. CONTESTATION**

10.1. Le présent Règlement est régi par la loi marocaine.

10.2. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au Tirage au Sort devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à la SOREC.

10.3. Aucune contestation ne sera prise en compte après la clôture du Jeu.

**Rabat le 24 mai 2019**

**Société Royale d'Encouragement du Cheval**

